

Moele-Bénin suspend son militant Ulrich Dèhou



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

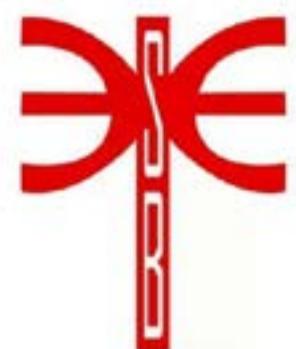
Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 116 du Vendredi 17 Avril 2020

Message SBEE COVID-19



COMMUNALES DE MAI 2020 À BOHICON

P.3

Lissézoun et son cheval gagnant, Arnaud Kinsy Avoundogba



Bulletin unique des élections municipales et communales du 17 mai

P.3

Le positionnement des logos connu

Lutte contre la criminalité faunique

P.2

Des trafiquants de trophées arrêtés en pleine crise de covid-19

Communales à Zogbodomey

Alidou Soufiane, CA de Cana1 toujours dévoué à servir

P. 10

Communales du 17 mai prochain

Zagnanado se mobilise pour Irénée Hounmènou Zodekon

P.10

Portrait

Lumièrè sur Aude Ahovey, un talent tapis dans l'ombre !

P.9

LE KANVO
EN TOUTE

Majesté
Nouvelle Collection

LOLO
ANDOCHÉ
PRÉT-À-PORTER

TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd'hui

Quand vulgarité et indécence s'y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd'hui est l'habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le "slim", les tenues serrées. La mode aujourd'hui n'a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n'est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d'école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L'école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion. Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu'il faut et quand il le faut. Ce qu'il est important de savoir c'est que l'habillement fait partie de la communication non verbale, l'habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d'embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L'apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message. Selon l'habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d'autres qui dévalorisent et d'autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères. La première des choses que quelqu'un qui vous voit pour la première fois regarde c'est votre habillement, votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l'individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l'habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues. Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façons de s'habiller alors que les intéressées même n'ont aucune idée de l'effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail, il n'est pas interdit de porter des tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible, pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d'autres pour les tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l'affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n'importe quoi peut-être porté. Il n'est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c'est à la mode. Les jeans Destroyed par exemple qui sont très à la mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétiques et de façon légère et c'est beau mais on en voit d'autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c'est porté ce qui paraît vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans des tenues très moulantes et très courtes se pavane dans les rues sans souci. L'Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d'être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branché. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu'à prêter des tenues d'autres pour faire des photos pour se montrer branché sur Facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont "Swag" comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviances qu'on observe de part et d'autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur Facebook peut-être la cause d'un refus d'emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page Facebook de l'individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l'on peut tout se permettre mais il y a des choses qui poursuivent et qui réapparaissent au moment où l'individu s'y attend le moins. Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M.BADAROU



Édité par GEEK BENIN

Directeur de publication délégué

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN
Léon KOBODU
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

"Le journal de NOTRE EPOQUE"

Lutte contre la criminalité faunique

Des trafiquants de trophées arrêtés en pleine crise de covid-19



Les trafiquants de produits de faune n'ont pas baissé les bras pendant que le coronavirus secoue la planète. Après le déclenchement de la crise, ils ne manquent pas de stratégies pour convoyer des trophées vers les consommateurs. Le commerce illégal des trophées d'espèces menacées d'extinction bat toujours son plein malgré les conventions que les Etats ont ratifiées et les réglementations qui régissent chaque nation. Qu'il vous souvienne que le pangolin, une espèce intégralement protégée, est soupçonné d'avoir servi de courroie de transmission de coronavirus entre la chauve-souris et l'homme. Ce qui a créé une méfiance vis-à-vis de ce mammifère recouvert d'écaillles. Et cela doit rendre réticente la consom-

mation de viande de pangolin et des autres animaux sauvages. Contre toutes attentes, une cargaison de 6,16 tonnes d'écaillles de pangolins a été saisie le 31 mars 2020 au port de Kelang en Malaisie, selon «Atlas du Business des Espèces menacées» de Robin des Bois. Ces écaillles sont estimées à 17,9 millions d'US\$ soit 2900 US\$/kg. Des informations qui nous sont parvenues, le conteneur transportait officiellement des noix de cajou. Et l'expédition a été organisée entre des trafiquants africains et des revendeurs chinois début 2020 après le déclenchement de l'épidémie de Covid-19 en Chine. Or, la Chine a interdit la consommation de viande des animaux sauvages depuis l'avènement de coronavirus. Le jeudi 9 avril 2020 au Cameroun, deux sacs de jutes remplis d'écaillles de pangolins ont été arrêtés. La preuve que le pangolin fait toujours objet de braconnage pour la consommation de sa viande et l'utilisation de ces écaillles. Quelques jours plus tôt toujours au Cameroun, une peau de léopard a été également saisie chez des trafiquants pris en flagrant délit de commercialisation. Malgré la pandémie de coronavirus qui a réussi à faire confiner des

milliers de gens dans plusieurs pays, les espèces menacées d'extinction sont davantage au bord de l'abîme. Le Plus surprenant, c'est le pangolin qui est au cœur de trafic à l'international. On comprend aisément que pendant que le monde entier est à la recherche de remède contre le covid-19, de vils individus détruisent la biodiversité pour nourrir le commerce illégal des espèces interdites de vente. A tous les niveaux, ces trafiquants doivent être sévèrement punis pour servir de leçons aux autres. Ces différentes saisies devraient être comme une alerte pour le Bénin qui devrait malgré le cordon sanitaire et les autres mesures mises en place, demander aux forces de sécurité publique en général et la brigade cynophile en particulier, d'être plus vigilantes dans les actions de lutte contre la criminalité faunique. C'est à nouveau le lieu de rappeler que le Bénin dispose de la réglementation et c'est la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin qui punit la commercialisation des trophées d'espèces intégralement protégées.

Covid-19

Libération des prisonniers pour limiter la propagation du virus.

Dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus dans le monde, beaucoup de mesures sont actuellement prises dans divers secteurs d'activités. C'est le cas dans les prisons où la surpopulation des détenus constituent des foyers potentiels de propagation du virus. Une situation qui pousse divers organismes internationaux à agir en faveur de la libération urgente de détenus à travers le monde pour éviter que la maladie ne fasse des ravages dans ces milieux carcéraux. A l'heure actuelle où le monde entier fait face à la pandémie du COVID-19 qui a d'abord commencé en Chine avant de se répandre dans le reste du monde, le respect de la distanciation sociale d'un minimum d'un mètre entre individus s'avère impossible dans les prisons, où la surpopulation est connue de tous. En effet, au titre des règles d'hygiène qu'impose la lutte contre le coronavirus, on retient : le lavage régulier des mains à l'eau et au savon, l'éternuement dans le creux des coudes, la distanciation sociale, ... Or, la promiscuité et la surpopulation des détenus ne semblent pas favorable au

respect de la dernière consigne, et faciliteraient donc la propagation du COVID-19 dès lors qu'un détenu s'avérait être infecté. C'est pour anticiper sur pareils risques que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU et plusieurs autres organisations internationales de défense des droits humains en Afrique tirent la sonnette d'alarme et demandent la libération des détenus. Sans tarder plusieurs pays africains, prenant conscience des risques, ont annoncé des mesures de clémence en faveur de milliers de prisonniers. On peut citer notamment

- le Maroc ; plus de 5600
- la Tunisie : 1420 au total
- le Burkina Faso : 1207 au total
- la Libye : , plus 1347
- la Guinée équatoriale : au nombre de 55
- le Kenya : au total de 4800
- Le Tchad : plus de 3200 devront être libérés dont 337 le sont déjà
- Algérie : plus de 5000
- Niger : 1540
- le Sénégal : au total de 2036

Il faut préciser que l'action de l'Etat sénégalais exclut les détenus condamnés «pour viol, pour pédophilie ou pour de grands crimes», rapporte les confrères du journal «Les Echos». De même, pour des cas de prisonniers jugés sensibles, des mesures plus stratégiques ont été prises. C'est ainsi que l'ancien Président Tchadien Hissen Habré, incarcéré au Sénégal pour les atrocités commises sous son régime contre sa population, bénéficie d'une libération provisoire et sera soumis à une résidence surveillée. En Europe, plusieurs pays dont la France ont procédé à la libération des détenus sur la base critères bien déterminés, notamment les détenus les plus âgés, les malades et ceux n'ayant que moins de neuf mois de peine à purger. Cependant, plusieurs autres pays y compris africains, de tradition démocratique citée en exemple, sont restés muets face aux différentes voix. Est-ce à tort ou à raison de maintenir leurs détenus dans des prisons surpeuplées dans ce contexte du COVID-19 ? Wait-and-See. Sariou ESTEVE (Stag.)

CORONAVIRUS

La Coopération belge offre deux ambulances au Bénin



La Coopération Belge soutient le Bénin dans son engagement à faire face à la pandémie du Coronavirus. Pour marquer davantage ses actions, elle a offert deux ambulances au ministère de la santé. La cérémonie de remise s'est tenue dans l'enceinte du ministère de la santé le mardi 14 avril 2020

entre la représentante de la coopération Belge, Madame Mélanie SCHELLENS, et le Secrétaire général du ministère de la Santé, Monsieur Ali IMOROU BAH CHABI. D'un coût global de 52.597.000 Fcfa, cinquante deux millions cinq cent quatre vingt dix sept mille francs CFA, ces deux ambulances sont entièrement médicalisées et disposent des équipements nécessaires pour le transport sécurisé des personnes avec notamment la disponibilité à bord d'oxygène et d'aspirateurs. Ces matériels roulants seront déployés dans les zones sanitaires d'Abomey-Calavi - Sô-Ava et Alлада - Toffo et seront d'un appui substantiel pour l'efficacité de la stratégie de riposte face au Covid-19. Au cours de son intervention, le Secrétaire Général du Ministère, Monsieur Ali IMOROU BAH CHABI a insisté sur l'apport non négligeable de la coopération belge depuis le début de la crise. Il en veut pour preuve l'appui dans la mise en place du Centre d'appel Covid-19 dont l'apport dans la stratégie d'alerte et de riposte n'est plus à souligner. Il a également rappelé les nombreuses actions entrant dans le cadre de la consolidation des liens de coopération entre le Bénin et la Belgique avant de remercier les partenaires belges pour ce geste combien important.

Communales de Mai 2020 à Bohicon

Lissèzoun et son cheval gagnant, Arnaud Kinsky Avoundogba

Les cinq partis en lice pour les prochaines élections communales et municipales ont livré la liste des différents candidats positionnés. On note une remarquable présence des jeunes acteurs politiques qui ont longtemps fait leur preuve dans le landerneau politique béninois. C'est ainsi que la liste du Bloc Républicain porte le flambeau en termes de jeunes positionnés sur toute l'étendue du territoire national. A Bohicon, précisément dans l'arrondissement de Lissèzoun, Arnaud Kinsky Avoundogba est le cheval blanc envoyé pour se cabrer dans le prochain conseil communal. Avec lui, le cheval gagnant du Bloc Républicain à Lissèzoun ratisse déjà large pour concrétiser au soir du 17 mai une étape majeure de son ascension politique. Né le 24 Février 1981 à Avrankou du feu Nathanael Dossa Avoundogba et de feu Dohou Jacqueline, Arnaud Kinsky Avoundogba est gérant de sociétés. Actuellement doctorant en Administration des Affaires, il fit ses études primaires et secondaires à Lissèzoun Bohicon, Dassa-Zoumé avant de descendre à Cotonou où il obtint son Bac pour s'inscrire en Droit et se lance parallèlement aux études dans les activités. A Evangile Christian University Of America, il valida sa Licence et son master en Administration des Affaires en 2012. C'est alors qu'il s'inscrit en cycle doctoral où il attend de soutenir sous peu. C'est qui donc Arnaud Kinsky Avoundogba, titulaire du Bloc Républicain à Lissèzoun ?

Presque quadragénaire, Arnaud Kinsky Avoundogba est l'un des jeunes qui ont été aux fronts pour l'avènement du président Patrice Talon en 2016. Son



abnégation à défendre les idéaux du pouvoir du nouveau départ ces derniers quatre ans lui a valu bien d'inimités.

Coordonnateur National et Porte-parole du Mouvement Boulevard 2016 ayant soutenu le chef de l'Etat en 2016, ce fils de Bohicon revient sur ses terres pour tenter l'expérience de la gestion à la base en postulant au poste de conseiller communal à Lissèzoun. Avec le soutien des élus locaux de son arrondissement, les sages et notables, les associations des jeunes et des artisans de tous ordres, Arnaud Kinsky Avoundogba semble maîtriser le terrain. Ce jeune opérateur économique y travaille depuis des années afin de commencer sa marche politique

par l'échelon le plus bas. Haut délégué de la Coalition de Mouvements du Nouveau Départ CMND ; Président de l'Union des Jeunes de la Mouvance Présidentielle (UJMP) son parcours politique en dit long sur sa capacité à commencer la gestion de la chose publique par la base. Membre de la conférence des présidents de l'UND avant d'être membre fondateur du parti Bloc Républicain où il a été vice-président de commission à l'occasion du Congrès constitutif du 8 décembre 2018 à Parakou. En 2019 dans le cadre des législatives, il a été Secrétaire Administratif du Comité Communal de Campagne (CCC) à Bohicon.

« Nous avons connu une adhésion en masse. Nous croyons en notre élection. Nous avons fait un gros travail pour le ralliement de certains des ténors des élus locaux et autres leaders d'opinion. Des jeunes et les femmes sont acquis à la cause du cheval gagnant et le travail de mobilisation se poursuit » rassure le candidat BR à Lissèzoun.

En cette veille des campagnes électorales où le monde entier y compris notre pays fait face à la pandémie du Coronavirus, Arnaud KINSY Avoundogba invite les béninois en général et en particulier les fils et filles de Lissèzoun dans la commune de Bohicon à restez sereins en observant les consignes du gouvernement pour stopper la propagation du virus.

« A Lissèzoun, il fera beau dans les prochaines années » martèle le Jeune acteur politique titulaire du Bloc Républicain.

Politique

Moele-Bénin suspend son militant Ulrich Dèhou



L'auteur du recours contre Luc Atrokpo à la Cour Suprême ce mardi 14 avril 2020, Ulrich Dèhou a demandé l'invalidation de la candidature

Bulletin unique des élections municipales et communales du 17 mai

Le positionnement des logos connu

La commission électorale nationale autonome (CENA) a procédé dans la matinée de ce mercredi au traditionnel tirage au sort pour connaître le positionnement des différents logos sur le bulletin unique devant servir le jour des élections communales et municipales du 17 mai prochain. Au terme de cette opération présidée par la Vice-présidente de la CENA, les cinq

partis en lice ont tiré au sort des numéros des thématiques qui ont donné un positionnement sur le bulletin unique. Ainsi le Bloc Républicain a tiré « Liberté » et se pointe en haut du bulletin. L'UDBN avec « Tolérance » est à l'extrême droit de la deuxième ligne tandis que l'Union progressiste avec « Égalité » se retrouve à l'extrême gauche de cette même ligne. Quand aux FCBE et au PRD respec-

Avril 2020. Selon la décision rendue publique ce jour par Jacques Ayadji, président du Moele-Bénin, l'acte d'Ulrich Dèhou n'est pas en odeur de sainteté avec les textes du parti. C'est pourquoi il est suspendu pour manquement grave aux textes fondamentaux à travers une saisine personnelle et unilatérale de la Cour Suprême pour invalidation de la candidature d'un membre du même camp politique que Moele-Bénin.

tivement avec « Paix » et « Fraternité » sont logés en bas du bulletin unique.



Lutte contre le Covid-19 au Bénin

BIO TCHANÉ décroche 11,5 milliards de francs CFA auprès de la BID

Pour faire face à la pandémie du Coronavirus qui sévit dans le monde, le Gouvernement du Président Patrice TALON multiplie les échanges avec les Partenaires Techniques et Financiers du Bénin. C'est ainsi que le Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Développement a échangé ce mardi par visioconférence avec Docteur Bandar HAJJAR, Président de la Banque Islamique de Développement (BID). Très introduit dans les institutions internationales financières, Abdoulaye BIO TCHANÉ a réussi à convaincre la BID, qui s'engage à soutenir

le Bénin dans cette lutte, à hauteur de 20 millions de dollars, soit près de 11 milliards et demi de francs CFA. Cet appui, preuve de la confiance de la BID au Gouvernement béninois, renforce la capacité de notre pays à lutter efficacement contre le Coronavirus.



Reprise des audiences plénier à la Cour Constitutionnelle

Huit dossiers de recours au rôle

Le service de presse de la Cour constitutionnelle informe de la reprise des audiences plénier. En effet, les conseillers à la Cour constitutionnelle se réunissent demain jeudi 16 Avril 2020 à 10h pour une audience plénier. Au rôle de cette audience, sont inscrits huit dossiers de recours. C'est donc la reprise définitive mais en respectant les gestes barrières

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un silence de style et d'autorité

« Il passera de l'eau sous les ponts ! Il se passera beaucoup de ratures et de littératures avant que le conseil municipal de Cotonou ne se renouvelle le 17 mai 2020. Bien avant, le débat municipal se cristallise autour de lui, Sétondji, l'enfant dont le destin de passionné de la gestion locale s'accomplit au nom de Atrokpo. Au pays de Houégbadja, l'adage est bien connu : « On ne jette la pierre qu'à la mangue mûre ». Le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (Ancb), Sétondji Atrokpo subit des critiques à peine feintes de « compagnons » de son parti (UP) que d'adversaires à peine déclarés.

Stable et bien campé sur ses jambes, il donne de l'autorité, de l'assurance et de la force comme à ses prises de paroles mesurées et rares.

A l'avalanche des railleries, il ne s'émeut point et reste concentré avec méthode sur l'objectif préjudiciel, le 13ième arrondissement de Cotonou. Il sait sans doute que c'est dans le feu que le fer se trempe et devient de l'acier. Stable et bien campé sur ses jambes, il donne de l'autorité, de l'assurance et de la force comme à ses prises de paroles mesurées et rares. Le silence de style et d'autorité qui le caractérise n'est pas seulement de l'espérance ; il est le reflet de ce que c'est dans les pots d'expériences qu'on fait les meilleures soupes.

La crise d'adolescence

La famille doit toujours jouer un rôle important

L'adolescence est cette période sensible où les parents doivent suivre leurs enfants de près pour leur éviter de tomber dans certains vices et excès. La crise d'adolescence est l'ensemble des troubles censés se produire durant la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Cette période appelée adolescence est une étape que chaque enfant vit de façon particulière. Parmi les troubles que l'on remarque souvent durant cette période on peut citer : les comportements excessifs, l'opposition aux parents, la désobéissance, les sautes d'humeur et autres. Il faut souligner que la crise d'adolescence est un phénomène naturel qui

existe depuis la nuit des temps. Durant cette période transitoire (13 -18 ans) les enfants connaissent des métamorphoses physiques et psychologiques. Comme cela a été mentionné plus haut, les troubles sont censés se produire, ce qui signifie que tous les adolescents ne font pas de crise. Durant cette période d'adolescence, les parents doivent être très attentionnés. C'est une période où les enfants ont tendance à avoir des comportements extrêmes tels que la prise de la drogue et de l'alcool, la prostitution, le vagabondage, la délinquance et parfois le suicide.

Les transformations morphologiques et physiologiques se précisent à l'adolescence.

Les caractères sexuels secondaires apparaissent : tétons dououreux et mue de la voix chez les garçons, poitrine hanche chez la fille, pilosité aussi bien chez la fille que chez le garçon. Ces différentes transformations sont parfois source d'angoisse, peur de devenir adulte et responsable ; chez d'autres adolescents c'est plutôt le contraire, ils se croient déjà grands et tout permis. Cette période d'adolescence est une période qui nécessite un dialogue permanent entre les parents et les adolescents. Il faudra beaucoup discuter et expliquer les choses de la façon la plus simple. Toutes formes de violence pourraient

faire l'effet contraire que celui escompté. Les conséquences de la crise d'adolescence sont souvent sans grand danger, on peut citer entre autres la baisse du rendement scolaire, la colère, l'entêtement mais lorsqu'il arrive d'avoir des adolescents qui se laissent aller à la prise d'alcool, à la prise de toutes sortes de drogue, se prostituent, ont des comportements excessifs, font des fugues, attentent à la vie d'autrui, font des tentatives de suicide, il faut faire appel aux spécialistes tels que les psychologues et les pédopsychiatres pour un bon accompagnement de l'enfant. La famille a toujours joué un rôle important dans le devenir de chaque enfant. Quand

les parents jouent bien leurs rôles, ils aident les enfants à choisir la bonne voie, mais quand les parents démissionnent, les enfants font souvent des choix inadéquats et indélicats. L'adolescence est la période où l'enfant trace son avenir. L'adolescent essaie parfois de s'éloigner des parents pour s'attacher à d'autres personnes comme les copains qui représentent un idéal pour lui, dans ce cas d'espèce, les parents doivent trouver les moyens pour accompagner/recadrer l'adolescent afin d'avoir toujours leur place dans sa vie. Les parents sont aussi importants que les amis, cela participe de l'équilibre de l'adolescent. Si les fréquen-

tations de l'enfant sont mauvaises, le parent doit trouver le moyen d'y mettre fin. Les parents doivent pouvoir être à la fois discret et présent. Ils doivent être attentifs et mettre les adolescents en confiance. La crise d'adolescence est difficile pour les parents aussi à cause de tout le stress que les comportements des adolescents leur fait vivre, mais la patience doit être de mise pour aider l'enfant à mieux passer le cap de l'adolescence.

Karimath Foumilayo LAWANI
Présidente de l'ONG Eduquons Autrement
Personne ressource : Lucrèce ANAGONOU
LARY : Pedopsychiatre
Page facebook : programme Eduquons Autrement

Vie de couples

Les 7 raisons qui poussent un homme à abandonner une femme

Mes sœurs, aujourd'hui je vous donne 7 raisons qui peuvent pousser un homme à vous quitter, même s'il vous aime de tout son cœur. Ce sont des choses que vous trouverez simples, mais ces choses sont importantes pour vos hommes. Ne négligez surtout pas. Les bonnes femmes prendront notes et me remercieront après, mais les autres femmes diront que c'est n'importe quoi et seront en colère contre moi, mais je veux simplement sauver votre couple. Lisez bien et prenez en note pour garder votre cheri actuel ou votre futur cheri.

1. Le manque de respect : Un homme abandonnera une femme qui lui manque de respect. Ce n'est plus un secret

pour personne. Tout le monde sait que le respect est ce dont les hommes ont le plus besoin dans une relation amoureuse. Ce que les hommes détestent le plus, c'est le manque de respect en public, surtout devant ses parents, amis, etc. L'homme déteste aussi les femmes désobéissantes, celles qui font ce qu'elles veulent. Les hommes détestent les femmes qui ne les écoutent pas.

2. L'infidélité : Les hommes détestent les femmes infidèles, c'est très rare de voir un homme pardonner l'infidélité de sa chérie. Mes sœurs, soyez fidèles à votre homme.

3. Les rapports sexuels : Les femmes sont capables de faire des années sans rapports, mais l'homme est incapable de tenir pour une longue durée.

Mes sœurs, je vous ai toujours demandé de vous abstenir avant la dote ou le mariage, car l'abstinence éloignera les mauvais hommes de vous. Mais ne refusez pas un homme qui vous a doté, un homme qui vous a marié. Ne refusez pas aussi un homme avec qui vous avez déjà eu des enfants, un homme avec qui vous vivez en concubinage dans la même maison. A part ceux que je viens de citer, vous pouvez vivre l'abstinence.

4. Le matériel : Mes sœurs, les hommes n'aiment pas les femmes qui demandent de l'argent, ils n'aiment pas les femmes qui passent leur temps à leur parler d'argent. Si un homme travaille et qu'il vous aime vraiment, il vous donnera de l'argent sans que vous ne lui demandiez.

5. La pression : Les hommes n'aiment surtout pas qu'on les mette la pression. Un homme peut abandonner facilement une femme qu'il aime à cause du fait qu'elle lui met assez de pression. Il subit tellement de pression qu'il finit par abandonner.

6. Les ultimatums : Les hommes n'aiment pas qu'on les lance des ultimatums. L'ultimatum, c'est lorsque tu demandes à ton homme de respecter obligatoirement certaines conditions, sinon tu vas réagir. Je vous donne un exemple : Lorsque tu dis à ton homme de changer obligatoirement son comportement sinon tu iras voir ailleurs, c'est un ultimatum. C'est un exemple que j'ai donné. Alors, même si votre homme se comporte mal, ne lui lancez pas d'ultimatum. Je le dis parce que les hommes sont de nature autoritaire et la femme est de nature soumise. Donc, lorsqu'une femme pose un ultimatum à son homme, c'est comme si elle essayait

de le stresse déjà. Un homme a besoin de liberté, donnez de la liberté à vos chéris.

de le dominer, il se sentira faible. Alors que les hommes n'aiment pas les femmes qui les dominent. Il faut donc savoir parler calmement à un homme sans lancer d'ultimatum.

7. Discuter ses ordres ou ses pensées : Les hommes n'aiment pas les femmes qui refusent de faire ce qu'ils leur demandent. Une femme doit respecter son homme. C'est-à-dire qu'elle doit faire ce que son homme lui demande. Mais lorsqu'elle discute avec lui, il trouvera qu'elle est irrespectueuse. Même si votre homme a tort, vous devez trouver la bonne manière de lui parler : Parlez toujours calmement et avec douceur afin qu'il puisse comprendre. Mais ne discutez jamais avec lui.

Si tu as aimé dit moi omoin merci

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Lutte contre la corruption

Conditions et limites

(Une réflexion de Richard Boni Ouorou sur le quatrième anniversaire de gestion du pouvoir de la rupture)



Montréal, QC, Canada,
Le 14 avril 2020

Monsieur Patrice TALON
Président de la République
Chef du Gouvernement
Chef de l'État, Chef suprême des Armées
Présidence de la République du Bénin
GOUVERNEMENT DU BENIN

Objet: Quatrième anniversaire de gestion :
Lutte contre la corruption; réflexion sur ses
conditions et ses limites.

Monsieur le Président,

Alors que vous entamez votre cinquième année de gestion à la tête de notre beau pays le Bénin. Permettez-moi de m'adresser à nouveau directement à vous et de soumettre à votre jugement cette autre longue missive. Échanger de vive voix avec vous aurait été l'idéal, mais en ces temps chargés de défis, la voie épistolaire est celle qui sied, d'autant que les écrits restent, comme on dit.

À première vue, mon exposé vous paraîtra sans doute unidirectionnel et limitatif comparativement à une conversation de gré à gré. Mais en tenant pour ainsi dire l'attention de votre raison, mes propos, et les questionnements qu'ils soulèvent, auront le mérite, je crois, de faire opérer une certaine dialectique dans votre esprit, une disposition toujours de mise lorsqu'il s'agit de réfléchir et de gouverner.

Vous savez, Monsieur le Président, au-delà des attaques contrecarrées et des ripostes tactiques de la petite politique, il y a ce qui dure, ce qui transcende, ce qui est essentiel. Apprendre à surmonter les contradictions pour le bien du peuple et de la nation, voilà qui est fondamental quand on préside à l'exercice de la démocratie. Mon exposé a pour objectif de donner quelques balises à cet égard et, bien que critiques par moments, mes propos sont radicalement constructifs : ils visent à ce que vous ayez toujours le réflexe d'écouter l'Autre, de chercher la synthèse. Car ce n'est que par le véritable dialogue que les intérêts divergents peuvent être réellement délibérés et hiérarchisés rationnellement au sein d'une communauté de destin.

Je prendrai la lutte contre la corruption au Bénin comme cadre heuristique et comme exemple actuel. Votre lutte contre la corruption pourrait d'ailleurs être exemplaire et marquer

un tournant dans la politique béninoise contemporaine. Et même dans la trajectoire du pays. Mais pour être vaincue, toute corruption doit être bien comprise sociologiquement ; elle doit être saisie dans sa globalité, dans ses rapports sociaux constitutifs. Vous ne pourrez orienter adéquatement et mener efficacement combat que si votre approche, pour rester dans les tons hégeliens, est transcendante.

La guerre à la corruption est un thème phare de votre gouvernance. Tous vous ont entendu marteler vos slogans et manifester votre vive intention d'endiguer ce fléau. D'ailleurs, geste hautement symbolique s'il en est un, vous avez vous-même veillé aux destinées de l'ANCL (devenue le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption), sous tutelle après la non-reconduction du mandat de l'équipe de Jean-Baptiste Elias) avant de nommer à sa tête, le 19 mars dernier, votre ministre d'État et Secrétaire général, Pascal Irénée Koupaki. Concernant cette nomination, par contre, n'aurait-il pas été plus avisé, dans un souci de transparence, de ne pas choisir un apparatchik pour nettoyer les écuries d'Augias ?

Je ne critique pas, Monsieur le Président, le fait que vous vous posiez en ardent promoteur de la rigueur et de la probité au sein de l'administration publique. Mais il faut que les efforts mis à cette fin ne soient pas factices. Je n'appuierais jamais une lutte à la corruption qui ne serait qu'un paravent, qu'une mesure électoraliste. Assainir les mœurs gestionnaires, et ce à quelque niveau que ce soit dans l'appareil d'état, demande un engagement désintéressé, des actions transparentes et des politiques et règlements sans chausse-trappes.

J'ai utilisé le mot « mœurs » un peu plus haut. Il faut le garder à l'esprit. Je montrerai plus loin que la dynamique corruptrice et les rapports complexes qu'elle instaure (éléments corrupteurs, corrompus, victimes) sont multidimensionnels. À un stade avancé, comme c'est le cas au Bénin, la corruption doit être appréhendée comme un système, et même une culture. Dès lors, lutter efficacement contre elle ne peut se limiter à des mesures conjoncturelles ni, encore moins, à des évincements partisans ou des licenciements arbitraires. Ce fut malheureusement la donne sous la gouvernance de Yayi Boni et il semble que ce soit encore sous la vôtre.

Le dévoiement de l'autorité (incarnée par des personnes en un temps et un lieu donné) mérite d'être sanctionné, cela va de soi. Mais toujours agir a posteriori en fonction de circonstances et « d'affaires » n'est pas ce qui

va endiguer la corruption au Bénin. La chose ne sera possible, Monsieur le Président, que par une « déprogrammation » globale, que par une offensive touchant tant les structures gouvernementales et institutionnelles qu'la pensée populaire. Les modes de fonctionnement et de gestion, les promotions, les nominations, les cadres réglementaires, les instances, les processus électifs, les délivrances et allocations, etc., tout cela est à soumettre à des contrôles d'imputabilité. Comme doivent être changées aussi les habitudes des gens qui évoluent dans (ou sous) la dictature de ces structures et qui ont été conditionnés à voir la corruption comme une fatalité, médisante pour les intouchables, réjouissante pour les initiés et révoltante pour le petit peuple qui en fait les frais ou qui, parfois, s'en sent exclu.

Au Bénin, la corruption est presque devenue un fait social total. L'éthos du pays en est empreint tant elle est encréée dans les administrations, les sphères économiques, les anticambres politiques, les organisations électORALES et, même, dans les aspirations sociales. Le virus s'est propagé dans notre société, l'a corrompu et il ne peut être éradiqué que par une médecine évoluée, holistique.

Mon diagnostic est sévère, j'en conviens, et les élites, notamment politiques, sont à enquêter d'entrée de jeu. Pour avoir une compréhension juste et complète de la corruption, il importe cependant d'embrasser plus large et de ne pas faire porter tout le blâme sur elles. Bienvoir comment les ressorts agissent est un atout, Monsieur le Président. Beaucoup de gens parlent de corruption, mais ils sont peu nombreux à en connaître les racines et les ramifications. Un traité des problèmes sociaux induits par la corruption au Bénin devrait ailleurs un jour être écrit. Pour l'heure et pour ma part, je me contenterai ici de soulever quelques éléments susceptibles de vous éclairer.

Une société fonctionne non seulement parce qu'il y a une différenciation des pratiques, des rôles et des statuts, mais aussi parce que leur compréhension et leur acceptation sont réelles sous l'effet notamment des normes, des valeurs et des idéologies communes. Les rapports sociaux se cristallisent ainsi, dont certains sont des rapports d'autorité. Que ce soit celle du savoir et de la science, du droit et de la justice, de la représentativité et de l'exceptionnalité, ou encore celle de l'expérience et de l'âînesse, toute autorité n'est pas problématique en soi malgré la répartition inégale de ceux et celles qui sont aptes à l'incarner. Elle le devient lorsqu'elle n'est plus normale (au sens sociologique), qu'elle n'est plus reconnue et acceptée, quand elle n'est plus profitable à la grande majorité. Bref, quand l'équilibre est rompu entre les pouvoirs accordés à certains (l'élite) et ce qu'en obtient le peuple, et ce, tant dans les faits que dans les perceptions.

Logique dès lors que l'élite soit pointée du doigt et tenue responsable des affres quotidiennes, des inégalités, des souffrances populaires. D'ailleurs, qu'on soit passé, dans la terminologie courante, de « l'élite », comprise comme une minorité dotée d'une supériorité reconnue et d'une autorité morale, aux « élites », c'est-à-dire cette catégorie sociale dominante et plutôt contestée, est révélateur du type de relation à l'autorité qui s'est instauré dans les sociétés, même les plus développées.

La corruption comme exercice perverti de l'autorité, comme utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées... est la définition classique. Le mal vient d'en haut, il prend naissance au sein des groupes élitaires dont les représentants cèdent à la tentation. En Afrique, au Bénin particulièrement, la personnalisation de la corruption et son identification aux figures d'autorité ont même conduit à une généralisation : est corrompu, ou présumée corrompu, toute personne qui détient une autorité !

Cette perception nuit à la cohésion sociale et au progrès. Associée ainsi à l'usage illicite qu'en font les élites, l'autorité perd de son poids et de sa valeur essentielle. Le réflexe populaire de contester les « autorités » mine la notion même d'autorité, à l'image des fake news qui plombent le savoir. Face à cela, Monsieur le Président, les campagnes partisanes pour redorer des blasons et pour épingle des fautifs restent insuffisantes.

Résidant actuellement au Canada, et après ce que je viens d'écrire, je peux passer pour un donneur de leçons. Or, il faut savoir que la corruption accommode aussi très bien des sociétés occidentales « avancées », qu'elle n'est pas le propre des pays en voie de développement ou nouvellement démocratiques. En fait, la littérature sociologique le montre (les travaux de L. Mucchielli entre autres), le système électoral est aussi une source de corruption, laquelle se manifeste alors sous d'autres formes. Dans le cas des jeunes démocraties comme celles du Bénin, où pendant longtemps les pratiques frauduleuses ont été incontournables, il y aurait cependant un double phénomène : 1- de vieilles habitudes politico-administratives toujours présentes à l'intérieur des nouveaux systèmes technocratiques et des structures de représentation ; 2- un conditionnement populaire toujours opérant et faisant de la corruption un horizon parmi d'autres. Du bakchich au favoritisme en passant par les falsifications et les détournements, les mœurs béninoises, Monsieur le Président, ne se sont pas toutes métamorphosées parce qu'il y a eu la Conférence nationale.

C'est pourquoi la corruption, active comme passive, doit être combattue de manière globale, systémique : dans les ministères comme dans les chambres parlementaires, dans les institutions et les officines, au sommet de l'État comme dans la rue. Une culture de la vérité et de la transparence doit prendre racine et envahir l'espace. Et il faut donner aux Béninois et Béninoises le goût d'y croire, leur permettre de passer à un autre niveau dans leur participation au développement démocratique du pays. Tout le Bénin devrait pouvoir se déprogrammer de la corruption, y devenir intolérant (au sens médical du terme) et ne plus voir une avenue possible, comme les violences sexuelles sur les femmes, ne le sont plus maintenant dans nombre de sociétés grâce à #MeToo.

Sortir de la dissonance et de la logique corruptrice, surmonter les contradictions et les leurre, c'est aussi dépasser les stades réjouissances partisanes devant les têtes qui roulent. La communauté béninoise, usée autant que séduite par son gouvernement kleptocrate, doit aller au-delà des dénonciations à répétition. Il y a d'ailleurs de l'ignorance dans l'accueil que reçoivent les petites manœuvres anticorruptions : les gens ordinaires aiment qu'on punisse les délit, les corruptions de fonctionnaires par

Lutte contre la corruption

Conditions et limites

(Une réflexion de Richard Boni Ouorou sur le quatrième anniversaire de gestion du pouvoir de la rupture)

ex., mais ne savent pas que les pratiques frauduleuses institutionnalisées ne sont pas visées par le droit pénal du pays. Laisser structurellement et culturellement se perpétrer des abus et des malversations pour pouvoirs réprimer à la pièce de manière opportuniste n'est pas porteur de changement ni de progrès social. Une telle « lutte » s'inscrit au contraire dans la continuité d'un rapport de domination bien connu au Bénin.

Pourquoi Monsieur le Président ne pas plutôt saisir l'occasion pour instaurer l'autorité de la vérité et de la justice? Pourquoi, dans la foulée de votre offensive anticorruption, ne pas faire en sorte que les élites et le peuple réfléchissent ensemble dans le cadre d'une grande réconciliation? Unis, les Béninois pourraient alors participer aux réformes et à la recherche d'un équilibre social, de solutions équitables, de voies de développement et de contre-pouvoirs effectifs.

Bien sûr, pour vaincre durablement la corruption, il faut aussi qu'une sorte de réingénierie de l'État se dessine, que des lois et règlements soient votés et appliqués, que des mécanismes de contrôle et de vérification soient mis en place partout dans la technostucture institutionnelle et dans les grands organismes de gestion et de régulation, ainsi que dans les processus électifs, quels qu'ils soient. C'est ainsi qu'on assurera l'effet durable du coup de barre, qu'on accèdera à un niveau supérieur, que la prévention de la corruption deviendra possible.

Du reste, comme garantie finale à cette culture de la vérité venant d'en haut, mais aussi sanctionnée d'en bas, il importe que la transparence s'impose urbi et orbi. Ce qui veut dire une médiatisation des programmes, des études, des cadres réglementaires, des orientations, projets, décisions, corrections, données, bilans, etc. qui sont d'intérêt public. Il va sans dire, dans ce contexte et pour l'avenir, que le rôle, la santé, le pouvoir et la liberté de la presse doivent être optimaux.

Dans les gouvernements démocratiques, pour paraphraser Maurice Block, ce sont les médias qui moralisent (rendent meilleur), car la corruption ne peut résister longtemps aux attaques de la presse. Publiciser l'information vérifiée et pertinente est le meilleur moyen d'inspirer le respect de soi-même, comme individu et comme peuple. Les journalistes, Monsieur le Président, devront être au cœur de l'opérationnalisation des réformes. Validée par les activités médiatiques, la transparence est l'antidote au mensonge et au silence par lesquels corrupteurs et corrompus s'entendent dans les faits pour déoyer le rapport d'autorité.

Grâce à une lutte systé-

mique et systématique contre la corruption et à l'émergence d'une culture de la vérité, je vois la démocratie représentative béninoise se repartir sur des bases solides. Je vois des citoyens optimistes, n'ayant plus comme unique choix les promesses personnelles des acteurs politiques, gouvernants, élus, agents et autres responsables. Je vois les systèmes et les appareils d'état ne carburant plus aux mensonges et aux arrangements frauduleux. Je vois les Béninois faire confiance à leurs élites et s'en inspirer. Je vois, en somme, une infrastructure étatique et des institutions devenues résistantes à la corruption et à l'abri de toute mauvaise volonté, fut-elle celle d'un président.

Ce sont là de grandes et belles vues... chimériques, penserez-vous peut-être, Monsieur le Président. Si je reste pour ma part convaincu que le changement progressiste commande l'imagination au pouvoir et la raison communicationnelle, pour reprendre des formules consacrées, je comprends tout de même qu'institutionnaliser la vérité et la transparence puisse donner le vertige. Il faut donc aussi rester terre-à-terre. Méthodes, étapes, préparation, précaution... Lutter efficacement contre la corruption demande de l'organisation. Par exemple, l'équipe d'experts dédiée à celle-ci doit être multidisciplinaire, neutre et sans penchant partisan; un plan d'orientation étayé est à produire; des forums et des débats d'idées (notamment en ligne) sont à organiser; des missions à l'étranger à planifier, etc. Tout cela, bien sûr, afin d'en arriver à l'intégration de garde-fous légaux et de mécanismes de reddition de compte efficaces.

Rien n'empêche cet égard de progresser en entonnoir, c'est-à-dire de commencer par la mise en place de points de contrôle à large spectre incarnés par des mandataires officiels de type vérificateur. Je vous en suggère deux ici, Monsieur le Président : 1- le Vérificateur général du Parlement; 2- le Directeur parlementaire du budget.

La corruption, je l'ai effleurée plus haut, ne se dissout pas nécessairement dans les milieux politiques où les charges sont électives. Les relations politiciens / électeurs peuvent être perverties par ce que Léon Gambetta appelait les « industries de placement électoral politico-financières ». Différents mécanismes existent toutefois pour contrer la vénalité électorale, dont le plus connu et le plus utilisé est le poste de Vérificateur général du Parlement. Dans un système politico-administratif béninois renouvelé, l'organisme dont ce vérificateur aurait la direction :

- Vérifierait l'utilisation des ressources mises à la disposition du gouvernement par le parlement, ayant

pour ce faire des antennes à l'intérieur de tous les ministères;

- Effectuerait une reddition de comptes à la fin de chaque cycle budgétaire, tous les fonds approuvés et dépensés par le gouvernement étant scrutés à la loupe;

- Verrait ses responsabilités énoncées dans la loi qui l'aurait institué, des responsabilités comme celles de contrôler la conformité des dépenses du gouvernement aux directives de la loi sur les finances publiques, et de mesurer l'efficience des actions, attributions et usages relativement à ces ressources (la bonne administration et le rapport coûts / bénéfices des programmes gouvernementaux seraient des critères d'analyse à cette fin et seraient détaillés dans la loi).

Il y a des fonds et des initiatives qui se perdent dans votre gouvernement, Monsieur le Président, notamment — à en croire le ministre d'État, Boudoulaye Bio Tchané — en matière de mise en œuvre de programmes de développement. Et cela est justement en partie dû à la faiblesse des mécanismes de contrôle budgétaire issus de vos réformes dont les ambitions sont disproportionnées par rapport aux moyens administratifs dont elles disposent. Et alors que le gouvernement béninois ne reçoit, pour son budget de fonctionnement, aucun autre input significatif que les entrées fiscales, votre Programmed'Actions du Gouvernement se révèle être une statue aux pieds d'argile, privé des contributions d'investisseurs en manque de garanties. D'ailleurs, le fait d'avoir récemment, dans l'une de vos réformettes, retiré au parlement le pouvoir d'approuver tous les projets de prêts gouvernementaux leur envoie un bien mauvais signal. La transparence, Monsieur le Président, ne s'obtient pas avec des chiens de garde édentés! Un VGP légitime et efficace est une condition sine qua non au renforcement de la confiance des grands bailleurs de fonds.

Autre niveau de contrôle souhaitable : le Directeur parlementaire du budget, dont le rôle dans la lutte systématique contre la corruption se ferait un peu en parallèle tout en compulsant les données budgétaires gouvernementales. L'accent serait mis sur la protection des intérêts et des droits de la population, des contribuables béninois, mais aussi des exécutants. Ce serait un vérificateur-protecteur, un genre d'ombudsman chargé avec son équipe de :

- résoudre de manière impartiale, indépendante et confidentielle les plaintes de toute personne vaincue de subir les conséquences néfastes d'une attribution malhonnête ou se sentant lésées en raison de pratiques frauduleuses;

- mener des enquêtes formelles dans le cas où la médiation et la négociation auraient été vaines;
- recommander des correctifs pour que cesse une injustice tant dans des dossiers individuels qu'organisationnels et informer les dirigeants politiques d'éventuels problèmes systémiques.

Au Canada, où ils sont nommés en vertu d'une politique ou d'un document d'attributions dans des organisations du secteur privé ou public, les ombudsmans ont de grands pouvoirs d'enquête et l'autorité de publier des rapports annuels ou spéciaux, accessibles aux journalistes. Pourquoi, Monsieur le Président, ne pas faire de même au Bénin avec la nomination de Directeurs parlementaires du budget? Ce serait déjà une façon tangible de procéder afin que « des mutations s'opèrent dans notre pays pour le bonheur de tous », comme vous l'écriviez vous-même il n'y a pas si longtemps.

Oui, mais, au Bénin, il y a maintenant le Haut Commissariat à la Prévention de la Corruption, me direz-vous. Effectivement, sauf que le HCPC est aussi bancal dans son approche que ne l'était l'ANCL et que ne le sont les dirigeants béninois face la corruption, ce ne sera qu'un autre acronyme pour une structure de délation sur commande. L'ANCL ne disposait d'aucune autonomie dans son fonctionnement, ne s'activant que selon le bon vouloir de quelques huiles qui s'en servaient pour régler des comptes politiques ou pour discréditer d'autres organismes. Un tel fonctionnement a nourri le cynisme chez les Béninois et n'a pas rassuré les investisseurs. Nonobstant son nom, le HCPC planera-t-il aussi bas?

Depuis les affaires Cen-Sad et PVI, par exemple, la difficulté à traduire les récriminations et les promesses de moralisation en mesures concrètes, c'est-à-dire en lois et en organismes de lutte contre la corruption, témoigne du manque de leadership et du désintérêt chronique des dirigeants béninois qui se sont succédé au fil du temps. L'impossibilité des organismes anticorruption de se constituer rapidement en partie dans des dossiers douteux est aussi un signe, tout comme les difficultés de la justice béninoise, par manque de mordant, à s'attaquer aux patrons criminels et à rassembler des preuves de corruption (incapacité de s'introduire dans les institutions pour opérer des contrôles).

Je veux bien laisser la chance au coureur, Monsieur le Président, mais l'implantation des deux niveaux de vérification au sein de toutes les administrations, institutions et ministères béninois serait déjà beaucoup plus crédible comme offensive contre la corruption. Ce serait

même un grand pas vers une culture de la transparence puisqu'il y aurait autant de prévention que de curation. Une telle reprogrammation redonnerait par ailleurs confiance aux investisseurs locaux et internationaux, lesquels pourraient désormais compter sur une vérité officielle n'émanant plus seulement que d'une seule source, mais de plusieurs (organismes décentralisés, presse libre, etc.).

Je le répète, les grands objectifs de la lutte contre la corruption au Bénin sont orphelins d'appuis législatifs, de mécanismes de contrôle et d'assises sociales. Or, au-delà de toute cette offensive à organiser correctement, il faut aussi savoir mettre la dignité humaine au cœur de vos politiques. Car, en bout de piste, à quoi bon la vérité, la transparence et l'autorité vertueuse sans aide véritable à la famille et à l'enfance, sans émancipation de la femme, sans vraies mesures de protection sociale, sans richesse collective ni citoyenneté pleine et entière pour tous. La lutte contre la corruption, Monsieur le Président, doit être subsumée au renforcement de la démocratie et des droits de la personne.

On en revient à la dialectique, finalement, par l'effet de laquelle les contradictions sont dépassées. Les sociétés saines et pluralistes auxquelles tant de gens aspirent ne sont possibles que si leurs institutions légitimes sont inclusives, c'est-à-dire ouvertes, représentatives et reconnues, que si les autorités se transforment dans la démocratie participative. Réprimer subjectivement des acteurs politiques n'est pas un combat édifiant.

Gouvernants et gouvernés devraient être des citoyens égaux au Bénin. Et nul individu ou groupe ne devrait s'y approprier le pouvoir politique ni encore moins faire pour son propre bénéfice. Mais, seules, les élections ne garantissent pas l'inclusion, la participation de tous aux destinées nationales. Même si elle est affirmée dans la constitution, la souveraineté du peuple demeure un pari qui, chose certaine, n'est jamais gagné lorsque les différents paliers de représentation et de mille et une instances sont dévoyés, souillés par la corruption.

Pour preuve, les programmes de développement béninois, par exemple, asymétriques et distordus par rapport aux besoins réels. Exclusion et corruption vont de pair.

Je termine ici, Monsieur le Président, après avoir mis la table à une autre missive dont le propos portera sur le développement et la démocratie au 21ème siècle dans leur interdépendance, ce que John Locke appela le « coeur de la chose ». Avec tout mon respect et ma considération,

Richard Boni OUOROU

Politologue et consultant

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
 Autre localité du Bénin
 Afrique/Europe /Monde
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Portrait

Lumière sur Aude Ahovey, un talent tapis dans l'ombre !



La Vitalor Ligue 1 est dominée actuellement par Ayema FC, club entraîné par Urbain Honfo (élu meilleur entraîneur de la Vitalor Ligue 1 SICA FO au mois de Décembre et de Janvier). Dans cette équipe, l'on retrouve le jeune milieu défensif Aude Rodrigue A. Ahovey qui a rejoint le leader du championnat national lors de la phase retour. De l'USP à l'AS Cotonou

Formé à l'Union Sportive de la Plage, Aude Ahovey (18 ans, 1m76) a rejoint l'équipe d'ABI International en 2014. Il y passe deux saisons, en amateur, avec comme moisson, 7 réalisations en 10 apparitions.

En 2017, il rejoint AS Cotonou. Il a eu droit à 12 matches avec 5 passes décisives et deux buts. Malheureusement, il n'a pas réussi à terminer champion avec le club où a aussi évolué, au même moment, Antoine Foligan. Cette performance, lui a valu une signature expresse en première division.

De UPI ONM à Ayema

Cette saison 2019-2020, le natif de So-Ava l'a démarré avec le club présidé par Valère Kakai Glèlè. Il n'a manqué que deux matchs c'est à dire qu'il a pris part à 13 matchs sur 15. UPI-ONM de Valère Kakai Glèlè n'a marqué que 6 buts lors de la première partie de saison. Le polyvalent milieu défensif a été impliqué sur 4 buts en étant passeur décisif. Il a rejoint Ayema FC à la phase retour. Et déjà en trois matchs (Panthères, ASPAC, Tonnerre) il a inscrit un but contre le club de Djougou et donné une passe décisive.

Des U-17 aux U-23
Lors des éliminatoires de la CAN U-17 Gabon 2017, Aude Ahovey avait été

convoqué. Il faisait de la génération de Aubin Joël Vidékon, Dieudonné Stone Noumonvi, Charbel Gomez, Bio Odo Chabi, etc. Le Bénin avait été, à cette époque barré par les Éléphanteaux de Côte d'Ivoire (1-1 à Cotonou, défaite 3-1 au retour). Récemment en 2019, Bruno Goudjo Adoula lui avait fait appel en équipe espoir pour les rencontres amicales livrées au Burkina Faso contre l'équipe A' et l'équipe U-23 du pays des hommes intègres.

La polyvalence, un atout !

Altruiste et polyvalent, Aude Ahovey est un milieu défensif qui peut s'adapter à toutes les circonstances de jeu. Doté d'une belle vision de jeu, il est techniquement à l'aise avec les deux pieds et combatif dans les duels. Disposant d'une belle marge de manœuvre, Aude Ahovey pourra continuer sur sa lancée, dès la reprise des activités sportives en République du Bénin.

Gaël HESSOU

Thomas Hungbo

Le prolifique béninois d'origine qui prend la lumière



Thomas Hungbo franchit progressivement les échelons dans sa carrière de footballeur. À 21 ans, le jeune attaquant sort de l'ombre et prend déjà la lumière. Une éclosion sereine et certaine qui à la fin, le catapultera sur la scène internationale. Zoom sur la jeune carrière de Thomas Hungbo.

Né le 12 février 1999, de père béninois, à Alfortville en France, Thomas Hungbo (19 matchs, 7 buts, 5 passes décisives cette saison) est un footballeur amateur français évoluant au poste d'attaquant à Dinan Lehon FC. Avant centre de préférence, il peut également évoluer sur les côtés. Très tôt, le béninois d'origine s'est intéressé au football. Il commença

dès son adolescence à participer à des compétitions de catégorie d'âge avec des écuries françaises. En 2014, alors âgé de 15 ans il participe à son premier championnat amateur avec les U-17 de GIF SFOC. Auteur d'une grande première expérience, il inscrit 35 buts en 17 matchs et participe activement au succès des siens. Il remporte alors le championnat de première division du district Essonne pour ses débuts.

De 2015 à 2017, il évolue avec l'US Palaiseau. Il dispute deux saisons avec le club et remporte la première année, le titre de champion DSR Groupe A. Au cours de sa deuxième et dernière saison dans le club, il dispute 12 rencontres, inscrit 19 buts et offre 3 passes décisives. La même année, il rejoint les U-19 de Red Star où il évolue jusqu'en décembre 2017.

Depuis, il est engagé avec Dinan Lehon FC. Il a connu la Coupe de Bretagne où il s'est hissé jusqu'aux demi-finales. Mais il

n'a cependant pas encore goûté au succès avec sa formation actuelle.

A 21 ans, Thomas Hungbo a l'avenir devant lui et une belle carrière qui l'attend. Son sens du but, sa vitesse, sa technique et biens d'autres qualités sont autant de facteurs qui lui garantissent une brillante carrière. Sorti de l'ombre le béninois d'origine continuera de progresser et bientôt, il pourrait éclabousser son talent à un niveau un peu plus élevé. Il est la confirmation de ce que disait Arsène Wenger que la région parisienne est considérée depuis 20 ans comme l'un des meilleurs viviers de talents.



Communiqué de la BCEAO

La BCEAO informe le public que des messages frauduleux qui lui sont imputés sont diffusés sur les réseaux sociaux

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) informe le public que des messages frauduleux qui lui sont imputés sont diffusés sur les réseaux sociaux tendant à faire croire à l'existence « de faux numéros de série sur

les billets de 10 000 F CFA et 5 000 F CFA » et de différences sur les dimensions de ces billets. La BCEAO dément formellement être à l'origine de ces informations malveillantes et précise qu'elle n'a apporté aucune modification à la gamme actuelle des billets

de banque de son émission en circulation qui demeurent valides. Elle invite par conséquent les populations à la plus grande vigilance et à ne se référer qu'aux seules voies de communication officielles usuelles de l'Institut d'émission. A cet égard, elle rappelle que

Coronavirus:
Les Ecureuils au secours du peuple béninois

Ils ont prouvé qu'ils ne savaient pas juste jouer au football et qu'ils pouvaient être généreux et compatissants envers leurs compatriotes. En faisant un don dans le cadre de la lutte contre le COVID 19, ils prouvent qu'ils ne sont pas juste confinés en Europe, mais qu'ils pensent également au peuple béninois qui dispose de peu de moyens pour endiguer efficacement la crise sanitaire. C'est par la voix de Moussa Latoundji que les Ecureuils ont voulu se faire entendre. "Tout le peuple béninois nous a portés jusqu'aux 1/4 de finale de la CAN 2019 en Égypte. Nous tenons par ce don de produits et de matériels nécessaires au combat contre le Covid-19 à soutenir le gouvernement béninois dans sa lutte contre cet ennemi invisible. Comme sur le terrain, le meilleur moyen de remporter une partie est de

faire preuve de solidarité." Le don des Ecureuils vise avant tout à aider le gouvernement béninois dans sa lutte contre le coronavirus. Ainsi, ils ont offert 250 flacons de gel hydro-alcoolique de 60ml, 100 bouteilles de gel hydro-alcoolique de 250ml, 40 bouteilles de gel hydro-alcoolique de 1L, 39 bidons de gel hydro-alcoolique de 5L, 332 cartons de 100 gants et 900 masques médicaux de protection.

Ils ont également voulu faire appel au sens patriotique du peuple béninois afin qu'on puisse sortir victorieux de cette guerre contre l'ennemie invisible. " De notre lieu de confinement, nous exhortons l'ensemble des Béninois à faire preuve de civisme et à respecter scrupuleusement les consignes des autorités et ensemble nous gagnerons cette guerre... Unis, solidaires et disciplinés, nous parviendrons à vaincre cette pandémie qui frappe le monde entier et ressortirons encore plus forts de cette situation." a déclaré Moussa Latoundji, coach adjoint des Ecureuils et pour l'occasion leur porte-parole. Monge BANKOLE

Annonce de décès



20 Avril 2006 - 20 Avril 2020. 14 ans déjà qu'a rejoint la félicité éternelle notre cher et regretté : ACAPO Médard Roger. Instituteur à la retraite. Ancien conseiller pédagogique. Souvenez-vous de lui dans vos prières.

tous ses communiqués sont publiés sur son site internet www.bceao.int, ainsi que dans la presse écrite et audiovisuelle. La BCEAO se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs et complices des actes et messages de

Communales à Zogbodomey Alidou Soufiane, CA de Canal toujours dévoué à servir



La loi sur la décentralisation exige que les structures rapprochées des populations pour une gouvernance à la base et ceci dans un cadre où nos autorités locales notamment les chefs d'arrondissement n'ont pas une autonomie financière pour faire face aux besoins

de leur administrés. Ainsi l'achat d'un bic doit être ordonné par le conseil communal ou le maire. A Cana1, dans la commune de Zogbodomey, Alidou Soufiane l'actuel chef d'arrondissement et candidat du Bloc républicain pour les prochaines élections tente de franchir ce cap à nou-

veau et peut être va s'offrir une nouvelle expérience plus grande. Beaucoup de réalisations sont à actif Alidou Soufiane de l'actuel chef de Cana1, dans la commune de Zogbodomey, et candidat du Bloc républicain pour les prochaines élections. Selon les informations et les témoignages ces faits d'armes sont visibles. Sur le plan éducatif, il a obtenu de la France pour les élèves du Ceg 1 et ceg 2 CANA dix mille (10.000) livres toutes matières confondues. Un don de ses amis avec qui il a fait le lycée à Porto-Novo. Nous avons aussi la construction de deux latrines modernes à EPP Dogoudo et Mignonhito qu'il a pu avoir grâce son ami d'université Monsieur Ben Aligbonon ancien directeur du Fonds de l'environnement et du climat à l'époque. S'agissant de la sécurité de ses populations et de leur bien, le chef d'arrondissement a dû laisser l'ex bâtiment pour s'installer dans les locaux de la gare routière pour que le commissariat ne nous

échappe pas. Les montants de la réfection du bâtiment pour les hommes en uniformes font état d'une souscription dans les sept villages avec l'aide de FLUDOR BENIN S.A. Le conseil communal est resté en position de spectateur. C'est au cours de son mandat qu'il y a eu le nouveau bâtiment flambant neuf de l'arrondissement avec 13 lampadaires du conseil communal. En ce qui concerne la santé, frère Alidou Soufiane grâce à son leadership a obtenu le centre de santé dont l'infrastructure doit être érigée sur le domaine cédé par l'honorable Vodonou. Le CA a reçu une lettre de félicitations de la part du médecin chef de Zogbodomey et du coordonnateur de la Zone sanitaire Zoboza pour son courage et sa détermination. Il a été le premier dans le Zou à prendre cette décision salutaire s'agissant de la fermeture des centres de santé sans autorisation. Tant qui reste, rien n'est fait dit-on. Je nous rappelle que le C.A n'a aucune autonomie financière.

Son bilan reste tout de même élogieux car en plus de ce qu'il a obtenu grâce à son management et ses relations personnelles c'est en son temps qu'on a eu une station, la construction en cours d'une grande usine à l'image de Fludor qui va employer les fils de Cana, la construction de la voie Houhouedenou par le gouvernement de Patrice Talon, la relance des opérations de lotissement qui est restée bloquée pendant deux ans par le conseil communal d'alors, le lotissement des villages de Dodome et de Gandjekpindji, la fermeture des centres de santé de son arrondissement qui fonctionnaient sans aucune autorisation et qui constituaient des mouroirs pour nos paisibles populations, le recrutement de plusieurs fils de Cana comme vacataires dans son collège privé à Bohicon, des frères qui ont eu leur permis de conduire grâce à leur grand frère Soufiane Alidou alors qu'il n'était même pas encore CA. CelCom

Communales du 17 mai prochain

Zagnanado se mobilise pour Irénée Hounmènou Zodekon

Candidat titulaire et tête de liste du Bloc Républicain (BR) dans l'arrondissement de Dovi, il est l'homme parfait qui pourra porter haut le flambeau du parti du cheval cabré dans la commune de Zagnanado. Fort de son parcours, de ses expériences de conseiller communal, d'ancien Chef d'Arrondissement, de Contrôleur des finances dans la grande sphère étatique, Irénée Hounmènou Zodekon est appelé pour la nouvelle mandature qui s'annonce, à corriger l'économie communale et booster le développement à la base. Toute la population de Zagnanado et même de la région Agonlin, attend ce grand homme social et ami des jeunes, pour une éradication totale de la transhumance dans la zone, pour une administration communale plus performante au service de la population et pour une commune de Zagnanado plus que jamais debout et révélée.

Qui est Irénée Hounmènou ZODEKON ? Née le 03 Décembre 1962 à DOVI-DOVE dans la Commune de ZAGNANADO, il fit ses études primaires à l'école primaire publique de Dovi où il obtient brillamment son CEPE avant de continuer au CEG ZAGNANADO. Admis au BEPC et au concours AB3 donnant accès à l'enseignement technique, il quitte le CEG ZAGNANADO pour son entrée pour la première fois dans la capitale économique du BÉNIN à Cotonou où il devrait faire les classes au lycée technique COULIBALY FM. Très dévoué, assidu et attaché à ses études, il obtient son CAP/AC et son BAC G2. Jeune Bachelier révolutionnaire, il a été déployé sur le terrain et pour choix

son ZAGNANADO qu'il a toujours à cœur et précisément à l'école primaire publique de ZOUNMON. Entré à l'Université Nationale du BÉNIN (UNB), il s'inscrit à la Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Politiques (FASJEP). Jeune étudiant, militant et conscient de sa vision, il décrocha sa maîtrise en Science juridique et économique.

Irénée le Juriste Comptable de DOVI, fraîchement sorti de l'Université est devenu par la force des choses, professeur d'Histoire et de Géographie au CEG Ikpinié dans le plateau. Il ne finissait même pas l'année scolaire car suite à un concours il fut admis avec brio. Il est donc devenu, agent de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Continuant toujours ses études, il obtient plus tard un diplôme de troisième cycle, le DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) en Droit des affaires et carrière judiciaire à l'Université du BÉNIN au TOGO puis un Diplôme Universitaire (DU) en Gestion des Patrimoines à Lyon en France. Marié et père de cinq (05) enfants, il est actuellement en fin de formation en Master de Passation des marchés publics à l'Université d'Abomey-Calavi, option dans laquelle il aspire faire sa thèse de Doctorat.

Irénée Hounmènou ZODEKON, comme c'est de lui qu'il s'agit est aujourd'hui Cadre Hors Classe de la Convention Collective Des Banques et Établissements Financiers du BÉNIN à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

Dans son parcours professionnel, hormis les postes de Chef division, de Chef service et de Directeur technique au

sein de sa maison mère qu'est la CAA, il a occupé successivement les postes de DA (Directeur d'Administration) au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, de DRFLM (Directeur des Ressources Financières, du Logistique et du Matériel) du même ministère.

A sa suite, il occupe à nouveau, le même poste de DRFM mais cette fois-ci au Ministère de la Famille et des Affaires Sociales. Quelques années plus tard, il entra dans le corps des Inspecteurs Vérificateur avec à la clé IGM (Inspecteur Général du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions) et enfin IGAM du MAEP (Inspecteur Général Adjoint du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) avant d'être confirmé IGM au sein du même ministère où il fit plus de sept (07) années au poste. Cadre compétent, expérimenté, brillant et revendicatif, il fut le Secrétaire Général du Syndicat des Travailleurs des Banques et Assimilés.

Très intéressé à la vie militante depuis son DOVI natal, il fut un grand militant de la Renaissance du BÉNIN (RB), avant d'adhérer au Parti de l'Union pour le Progrès et la Démocratie Gamèsu (UPD-Gamèsu) du Président Mathurin Coffi NAGO où il a passé la majorité de sa vie militante. Secrétaire à la Communication Adjoint du Bureau National de ce parti, à la faveur du système partisan il devient membre fondateur de l'Union Progressiste, parti dont il a démissionné pour raisons de convenance personnelle après un court parcours.

Il est actuellement membre du parti Bloc Républicain (BR) où il a fait une adhésion de manière sobre et sans

vacarme. Plusieurs fois candidat aux élections législatives dans la 24ème Circonscription Électorale, il a été élu conseiller communal et Chef de l'Arrondissement (CA) de DOVI dès la seconde mandature de la décentralisation en 2008 dans la Commune de ZAGNANADO.

De son passage au Conseil Communal, Irénée Hounmènou ZODEKON a fait parler de lui, de sa commune et surtout de son arrondissement par ses sorties médiatiques, ses prises de position farouche contre la transhumance et sa bravoure à défendre le développement de sa localité et l'amélioration des conditions de vie de la population. Aujourd'hui, candidat titulaire et tête de liste du Bloc Républicain (BR) dans l'arrondissement de Dovi, il est l'homme parfait qui pourra porter haut le flambeau du parti du cheval cabré dans la

commune de ZAGNANADO. Fort de son parcours, de ses expériences de conseiller communal, d'ancien Chef d'Arrondissement, de Contrôleur des finances dans la grande sphère étatique, Irénée Hounmènou ZODEKON est appelé pour la nouvelle mandature qui s'annonce, à corriger l'économie communale et booster le développement à la base.

Toute la population de ZAGNANADO et même de la région AGONLIN, attend ce grand homme social et ami des jeunes, pour une éradication totale de la transhumance dans la zone, pour une administration communale plus performante au service de la population et pour une commune de ZAGNANADO plus que jamais debout et révélée.

Cell-Com Irénée Hounmènou ZODEKON



Conseil des ministres

Lire le compte rendu intégral



COPIE Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 avril 2020 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur l'Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

1-1. Projet de décret portant création et approbation des statuts de l'Agence pour le Développement de l'Entrepreneuriat des Jeunes (ADEJ).

Plus d'une décennie après sa création, le Fonds national de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) peine à atteindre ses objectifs, en raison de graves dysfonctionnements et de difficultés structurelles majeures.

Un diagnostic, récemment effectué pour y remédier, fait ressortir la nécessité d'établir une nouvelle orientation ainsi qu'un dispositif opérationnel, compatibles avec le Programme d'Action du Gouvernement.

Pour ce faire, le nouveau modèle stratégique envisagé vise à transformer le Fonds en Agence de Développement de l'Entrepreneuriat des Jeunes, dédiée à la constitution d'une pépinière de petites et moyennes entreprises. Celles-ci contribueront notamment à l'accroissement du PIB de notre pays.

Quant au dispositif opérationnel, il consistera en un meilleur accompagnement des jeunes entrepreneurs, notamment par :

- la préparation à l'entrepreneuriat ;
- le renforcement des capacités ;
- la facilitation de l'accès au financement ;
- le suivi des activités.

En ce qui concerne les établissements scolaires, certains d'entre eux passeront, à titre expérimental, sous la responsabilité de gestionnaires privés. Ces établissements et leurs infrastructures demeureront toutefois la propriété de l'Etat et les frais d'inscription resteront identiques à ceux des autres établissements publics.

L'objectif poursuivi est de permettre, par ce mécanisme, l'implémentation des bonnes pratiques qui font la réputation des établissements privés bien gérés et d'en favoriser le bénéfice aux apprenants du public sur toute l'étendue du territoire national, sans considération de leur localisation géographique.

C'est pour assurer la coordination de ce nouveau dispositif que le Conseil a approuvé la création de l'Agence nationale pour les Prestations aux Établissements scolaires publics (ANAPES), placée sous tutelle de la présidence de la République.

Le Conseil a, par ailleurs, sous la rubrique des mesures normatives, adopté les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- mise en place du Comité de pilotage du projet de construction et d'équipement du laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits de santé et de l'eau ; puis
- modification du décret n° 2019-534 du 4 décembre 2019 portant traitement et régime indemnitaire applicable aux membres de la Commission béninoise des Droits de l'Homme.

II-Communications.

II-1. Mise en œuvre du projet d'accès durable et sécurisé du Bénin à l'énergie électrique (PADSSEE).

Le présent projet vise à optimiser les investissements effectués pour renforcer l'accès à l'énergie électrique stable en faveur de sites stratégiques, des industries et des ménages. Il prend en charge les réseaux de transport et de distribution datant de plusieurs décennies et dont la vétusté a des effets négatifs sur le secteur.

- la réhabilitation des bases obligatoires de contrôle et des plateformes de transfert sur le lac Ahémé, dans le cadre de la relance de la filière crevettes ;
- la réorganisation des pêcheries pérennes sur le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo avec la détermination des réserves biologiques ;
- le rebouchement des berges, bassins versants et autres espaces libérés.

Les Ministres ayant en charge cette opération veilleront à la mise en œuvre rigoureuse de ces mesures.

II-2. Réalisation des études techniques complémentaires en vue des travaux de dragage/réhabilitation prioritaire pilote du carrefour critique de Djoudji-Hounkponou, dans la zone du lac Ahémé et ses chenaux.

Les opérations d'assainissement de ce plan d'eau, préalables à la mise en œuvre du projet, ont été réalisées au cours du deuxième semestre 2019, par l'enlèvement systématique des engins de pêche prohibés. Afin d'éviter la recolonisation du lac, il est nécessaire d'engager, au plus tôt, la phase prioritaire de dragage/réhabilitation pilote du carrefour critique de Djoudji-Hounkponou.

Ludit carrefour, qui relie les lagunes côtières de Grand-Popo et de Ouidah au lac Ahémé par le chemin Abié, demeure le seul point de migration entre la mer et les eaux continentales, des espèces halieutiques qui font la richesse spécifique de la biodiversité de ce plan d'eau.

Cette opération, très attendue par les populations riveraines, requiert que soient élaborés le cahier des charges ainsi que le dossier technique des travaux.

A cet effet, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec le Bureau d'études ANTEA GROUP, qui a une expérience avérée dans le domaine, pour la conduite des études techniques complémentaires.

Le Conseil a donc adopté le décret portant création de l'Agence et approbation de ses statuts.

1-2. Projet de décret portant création et approbation des statuts de l'Agence nationale pour les Prestations aux Établissements scolaires publics.

L'état des lieux du secteur éducatif affiche des différences de performances entre les établissements du public et ceux du privé, généralement administratifs avec plus de rigueur, crédités par ailleurs de meilleurs taux de redoublement ou de réussite aux différents examens.

Plusieurs raisons justifient ces constats au nombre desquelles la situation géographique de ces établissements privés, un meilleur encadrement, avec plus d'obligation de résultats.

Or, dans le public, en dehors des enseignants agents de l'Etat, le recours aux enseignants vacataires et communautaires n'a pas souvent été fait avec la rigueur requise, ce qui explique en partie les contre-performances enregistrées.

En effet, cette situation se caractérise, entre autres, par :

- l'absence d'un processus de recrutement formel, doublée de celle d'un profil clairement défini pour le métier ou d'une formation adéquate des vacataires / communautaires ;
- l'absence de prise en charge sociale de ces catégories d'agents, ce qui induit une certaine précarité ;
- le manque de suivi réel de ces catégories d'enseignants, aucun texte ne régissant leur emploi.

Dans le but de corriger ces nombreux dysfonctionnements et d'accélérer l'amélioration des performances du système éducatif béninois, un nouveau cadre a été conçu ciblant du mode de recrutement et de gestion des établissements scolaires, primaire et secondaire général, ainsi que des ressources humaines chargées de les animer.

Le dispositif consiste à confier la sélection, la mise à disposition et la gestion d'une partie du personnel enseignant non agent de l'Etat, à des agences de placement.

L'objectif est de corriger cette situation pour atteindre un taux d'accès à l'électricité de 75% d'ici à l'an 2025.

Les travaux concernent les lignes de transport et postes de transformation associés pour l'alimentation sécurisée, à terme, des sites et zones ci-après :

- aéroport et zone économique spéciale de Cotonou ;
- cité administrative et logements sociaux de Ouidah ;
- hôpital de référence d'Abomey-Calavi ;
- zone industrielle de Sèmè-Podji et de Gagnoa ;
- zones urbaines et périurbaines abritant les sous-stations à construire pour les réseaux de distribution.

Pour la réalisation de ce projet d'une telle envergure, le Conseil a retenu l'entreprise VINCI Energies et instruit les Ministres concernés par sa mise en œuvre, d'accomplir toutes les diligences nécessaires à cet effet.

II-2. Mesures d'assainissement et de réhabilitation des lacs Ahémé, Nokoué, la lagune de Porto-Novo et leurs chenaux.

Dans le but de préserver nos plans d'eau et de favoriser le développement des espèces halieutiques, le Gouvernement a procédé, courant 2019, à l'enlèvement de tous les engins de pêche prohibés sur les lacs Ahémé, Nokoué, les lagunes de Cotonou et de Porto-Novo de même que leurs chenaux.

En vue de prévenir les acquis de cette opération d'assainissement, il urge d'assurer la surveillance permanente des plans d'eau concernés et de sanctionner les éventuels contrevenants.

Dans cette perspective, il conviendra de procéder à :

- la libération des habitats anarchiquement installés et au dégagement des tas d'immondices de l'entreprise (berge et eaux) du lac Nokoué et du chenal de Cotonou ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité sur le dragage du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo ;
- la création, l'équipement et la formation de l'Unité spéciale de surveillance des pêches ;

II-4. Autorisation de la mission de conception, de développement du plan d'affaires et d'assistance à la signature d'un accord de gestion du Grand Complexe Hôtelier "All Inclusive" de la zone du P.M ALEDJO - EL DORADO.

Ladite zone accueille des projets phares et structurants tels que les travaux de protection côtière et de stabilisation du trait de côte, la création d'un lac marin au quartier Donaten à travers la construction d'une digue immergée de 609 mètres de longueur, l'assainissement et la modernisation du quartier Akpaka Dondon, l'aménagement de la Corniche Est de Cotonou.

Ces aménagements relèvent la vocation balnéaire et touristique de cette partie de la ville de Cotonou.

Ainsi, pour la mettre en valeur et capitaliser sur les investissements qu'il a déjà consentis, le Gouvernement a-t-il retenu la mise en œuvre du projet de construction d'un grand complexe Hôtelier "All Inclusive" de la zone du P.M ALEDJO.

Dans cette perspective, il est indispensable de réaliser la mission de conception, de développement du plan d'affaires et d'assistance à la signature d'un accord de gestion hôtelier.

Pour ce faire, la société britannique Halcyon Hospitality Advisors a été identifiée pour sa grande expérience dans des missions similaires. Son intervention consistera notamment en la réalisation des études de conception, la production d'un plan d'affaires et la signature d'un contrat avec une société de gestion sélectionnée.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OUZO.

Message SBEE COVID-19



N° 739 SBEE/DS/ED/DC/CC/SD/CC/CC/CRP

Cotonou, le 23 AVRIL 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hantise du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rappelle, des dispositions subtilement prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale invite et encourage ses clients à prionner leurs opérations d'achat de crédit pour compléter à préalable, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.

Le Directeur Général



CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 736-B
N° R.P. 3200000000013

S.B.E.E.
Direction Générale

Rue Amédée du Gouvernement, Département PONTY
B.P. 120 COTONOU (Bénin)
Tél. : (229) 21 31 31 40
Télécopie : (229) 21 31 31 42

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N° 832 SBEE/DS/ED/DC/CC/SD/CC/CC/CRP

Cotonou, le 18 AVRIL 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Electrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une autre maladie sans pareil, liée à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE se mettra diriger à ses règles qui sauveront des vies. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et couvrent la clientèle, les fournisseurs, le personnel et tout usager. Il s'agit notamment :

- de respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment. l'assuilation du système de lavage des mains à l'eau et au savon en utilisant une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage continu des espaces et objets divers (tapisseries de portes, boutons d'ascenseur, rampe d'ascenseur, sols, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conference et de télétravail,
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le cumul des tensions en cette période de pandémie,

la SBEE rappelle que nos services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rapprocher de ses guichets en toute sécurité où les dispositions sont prises à cet effet.

Prévenons-nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble le COVID-19.

La SBEE, à votre service 24h/24.



CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 736-B
N° R.P. 3200000000013

S.B.E.E.
DIRECTION GENERALE

Rue Amédée du Gouvernement, Département PONTY
B.P. 120 COTONOU (Bénin)
Tél. : (229) 21 31 31 40
Télécopie : (229) 21 31 31 42

WANILÔ, ce prince surdoué...



Lorsque Béhanzin en 1894 sortit de la clandestinité et se rendit au Général Doods à Goho (Abomey) où il prononça un mémorable discours de reddition, se tenait à ses côtés un petit garçon de seulement 9 ans (né en 1885), le seul enfant présent à cette douloureuse cérémonie de reconnaissance de défaite.

Cet enfant, fils du souverain défait, était le préféré de sa progéniture. Il l'aimait tellement qu'il l'emmena dans sa cavale au mépris des conseils de ses chefs militaires qui ne voulaient pas qu'un môme de son âge fasse l'expérience de la guérilla.

Le petit que Béhanzin nomma WANIGNILO (agir pour la postérité) et repris WANILÔ par les français, était un surdoué qui, du haut de son jeune âge prit le chemin de l'exil avec lui.

Une fois en Martinique, alors qu'il n'avait jamais fait l'école, il fut inscrit directement en 9ème, l'équivalent de CE2, où il montra très rapidement l'étendue de son intelligence en trustant les premières places de sa classe.

Il était si doué, si précoce et maîtrisant la langue française que déjà à 11 ans et au CM2, il remplaça au pied levé l'interprète officiel et secrétaire de son père, Fanou, qui, confronté au problème d'alcoolisme, fut rapatrié au Dahomey à la demande de Béhanzin.

Wanilo, enfant, se voit ainsi être le secrétaire et l'interprète de son père face à l'administration française en même temps qu'il continuait ses études au lycée Schoelcher de Fort de France. Dès lors, écrivit-il les lettres de protestation et de contestation que Béhanzin adressait au Président Sadi Carno à Paris pour mettre fin à son exil.

À 21 ans, Wanilo vécut la mort de son père qu'il avait accompagné en Algérie. Le souverain, malade et avant de mourir exprima à sa famille qui l'accompagnait ses dernières volontés : le rapatriement de sa dépouille au Dahomey. Les Français ne feront pas dans sa volonté et l'enterrera à Alger malgré les démarches et suplications de Wanilo et de la famille.

Ses 3 soeurs (Agbokpanon, Mekougnon et Kpotassi) qui étaient de l'exil ainsi que le reste de la cour qui accompagnait le roi rentrèrent bredouilles à Abomey sans la dépouille du roi. Wanilo ne les suivit pas. De l'Algérie, il retourna en France et présenta en 1907 sa candidature à l'École Militaire de Saint-Cyr mais les autorités françaises y opposèrent un refus catégorique.

Il se tourna alors vers les études universitaires scientifiques qu'il conclua avec un diplôme d'ingénieur agronome avant de faire des études de droit à la faculté de droit de Bordeaux. À la fin de ses études, il s'engage dans l'armée en tant qu'officier supérieur de grade d'artillerie en 1914 une première pour un négro-africain dans l'armée française.

En 1916, le 16 février, en pleine 1ère guerre mondiale, il se maria à Maria Valentina Ducaud, une fille issue d'une des familles de la haute bourgeoisie bordelaise. Il se fera démobiliser après la guerre, et intégra la corporation d'avocats où il devint le PREMIER AVOCAT NOIR de l'histoire inscrit au barreau de Paris. Pendant toutes ces

Togo

Décès de Edem Kodjo ancien 1er ministre



L'ex-Premier ministre togolais et ex-Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine Edem Kodjo est mort.

L'illustre personnage a rendu l'âme tôt ce samedi à Paris en France, a-t-on appris de sources proches de la famille.

Né le 23 mai 1938 à Sokodé, l'ex-Premier ministre, mort à l'âge de 82 ans, a occupé de hautes fonctions au Togo et à l'international. Avant cette disparition, il était président de la fondation Pax Africana très active dans la médiation et la promotion de la paix sur le continent.

Biographie

Edem Kodjo arrive en France en novembre 1957 et s'inscrit à la faculté des sciences économiques et de ges-

tion à Rennes. À son arrivée à l'université, il adhère à la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) une fédération qui était un passage obligé pour la majorité des étudiants africains. C'est à cette même période qu'il fit la connaissance d'Henri Lopès ancien Premier ministre et ambassadeur congolais qui lui militait dans la branche parisienne de l'association. Il est ensuite diplômé de l'École nationale d'administration française (promotion Blaise Pascal, sortie en 1964).

De 1969 à 1971, il a été un des dirigeants du Rassemblement du peuple togolais (RPT), alors parti unique. Il a été ministre de l'Économie, puis des Affaires étrangères dans les années 1970.

Sur le plan international, il a été gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) de 1967 à 1973 et secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine de 1978 à 1983. À la tête de cette organisation continentale, il fit face à la crise du Sahara occidental, et fut à l'origine du Plan de Lagos.

Démocrate convaincu, il s'oppose à l'autoritarisme croissant dans le parti unique RPT vers la fin des années 1970. Pour contrer son prestige, le

général Eyadema, s'opposa à son action à la tête de l'Organisation de l'unité africaine. Au terme de son mandat à la tête de l'OUA, Edem Kodjo s'exila en France. Au début des années 1990, à la pointe du combat pour l'avènement d'une démocratie multipartite, il créa l'Union togolaise pour la démocratie (UTD). Candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle de 1993, il boycott finalement le scrutin. Lors des élections législatives de 1994, l'UTD obtient 7 sièges sur 81 mais Kodjo s'allie avec le RPT, l'ancien parti unique du général Eyadéma et devient premier ministre. Après son départ de la pri-mature en 1996, il renforça son parti grâce à la fusion avec trois autres partis d'opposition et créa la Convergence patriotique panafricaine (CPP). Le 9 juin 2005, le président Faure Essozimna Gnassingbé l'appelle pour former un gouvernement et rétablir le calme dans le pays à la suite des troubles survenus après la mort de Gnassingbé Eyadema.

Yawovi Agboyibo lui succède le 20 septembre 2006.

En 2009, à l'âge de 71 ans, Edem Kodjo fait publiquement ses adieux à la politique.

années, il continuait en vain la bataille juridico-administrative en vue du rapatriement de la dépouille de son père à Abomey sans pour l'instant à obtenir gain de cause. Le prince abandonnera le barreau de Paris et la robe et entra dans l'administration de la régie des chemins de fer en France où il est nommé Directeur du contentieux. En mars 1928, après 22 ans de bataille judiciaire et administrative contre le pouvoir colonial, il obtint le rapatriement au Dahomey des restes de Béhanzin qu'il est parti exhumer à Alger. Le souverain rejoindra la terre des 'Guédévi' à Abomey selon ses volontés et grâce à la témérité du prince qui lui donna des funairailles dues à son rang. 24 ans après, Wanilo retourna ainsi à Abomey avec la dépouille de son père. Sur le chemin du retour en France avec son épouse, Wanilo trouva subitement la mort le 19 mai 1928 à Dakar à 43 ans suite à une infection bactérienne. Son épouse amena son corps à Bordeaux en France où il fut enterré avant que la dépouille de Wanilo, 78 ans plus tard, ne fut à son tour rapatriée le 27 septembre 2006 à Cotonou pour être enterrée à Abomey Djimè à côté de son père lors du centenaire de la mort de ce dernier.

Contribution obtenue sur la page Facebook de Constant Sinzogan



L'Afrique subsaharienne vers sa première récession depuis 25

ans selon la banque mondiale

Dans un communiqué en date de ce 9 avril 2020 à WASHINGTON, on apprend que la croissance en Afrique subsaharienne a été touchée de plein fouet par la pandémie de coronavirus et devrait se rétracter fortement entre 2019 et 2020, passant de 2,4 % à -5,1 %, plongeant la région dans sa première récession depuis plus de 25 ans, selon la dernière édition d'Africa's Pulse, le rapport semestriel de la Banque mondiale consacré à la conjoncture économique africaine. « La pandémie de Covid-19 teste les limites des sociétés et des économies du monde entier, et elle risque de porter un coup particulièrement dur aux pays africains », déclare Hafez Ghanem, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique. « Nous mobilisons un maximum de ressources pour aider les pays à répondre aux besoins médicaux immédiats et essentiels à la survie de leur population. C'est pourquoi nous appelons les créanciers bilatéraux officiels à un moratoire du service de la dette qui permettrait de libérer des liquidités indispensables pour renforcer les services de santé afin de faire face au COVID-19 et sauver des vies, financer les filets de protection sociale pour préserver les moyens de subsistance, aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi, soutenir les petites et moyennes entreprises et assurer la sécurité alimentaire. »

Les auteurs du rapport recommandent aux décideurs africains de concentrer leur stratégie sur l'objectif de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance, en s'attachant à renforcer les systèmes de santé et à réagir rapidement pour minimiser les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ils préconisent également de déployer des programmes de protection sociale, en recourant notamment aux transferts monétaires, à des distributions d'aliments et des dispenses de redevances, afin de venir en aide aux ménages et, en particulier, aux travailleurs du secteur informel. Les auteurs insistent sur la nécessité d'apporter une réponse politique adaptée reflétant la structure des économies africaines (notamment la place importante du secteur informel) et les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés actuellement les responsables politiques, en particulier la réduction des marges de manœuvre budgétaires, les risques accrus de surendettement et le manque global de capacités opérationnelles pour répondre à la crise. « Les mesures immédiates sont importantes, mais seul un allégement de dette permettra d'injecter les ressources indispensables pour lutter contre la pandémie et préserver la stabilité macroéconomique de la région », souligne Cesar Calderon, économiste principal à la Banque mondiale et auteur principal du rapport. En raison de la pandémie de Covid-19, les conjonctures économiques nationales et régionales sont très fluctuantes et sujettes à des évolutions quotidiennes. L'analyse présentée dans le rapport se fonde sur les dernières données nationales disponibles la première semaine de mars 2020. Le Groupe de la Banque mondiale prend des mesures rapides et de grande envergure en vue d'aider les pays en développement à renforcer leur action contre la pandémie et à améliorer la veille sanitaire et les interventions de santé publique, tout en soutenant le secteur privé pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et maintenir les emplois. Il prévoit d'apporter jusqu'à 160 milliards de dollars de financements au cours des 15 prochains mois, afin d'aider les pays à protéger les populations pauvres et vulnérables, soutenir les entreprises et favoriser le redressement de l'économie